



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 63372

Texte de la question

M. Christian Kert rappelle à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants que la France a lancé en 2003, en concertation avec les autorités algériennes, un plan d'action et de coopération relatif aux sépultures françaises en Algérie dont la réalisation a été confiée au ministère des affaires étrangères. Il était prévu que la mise en oeuvre de ce plan ferait l'objet d'un rapport annuel. C'est pourquoi, six ans après le lancement de cette opération de sauvegarde des cimetières des français inhumés en Algérie, il lui demande de bien vouloir lui faire état des sommes consacrées à cet effet et de connaître l'ensemble des opérations réalisées par les consulats français d'Alger, d'Oran et d'Annaba depuis 2003. Il sollicite également de connaître les mesures qui seront prises en 2010 pour poursuivre les opérations de regroupement engagées. Enfin, il souhaite être informé des dispositions prises par l'État algérien et les communes pour assurer la sauvegarde des sépultures et l'entretien des cimetières dont ils ont la charge ainsi qu'également les mesures prises pour mettre fin au vandalisme qui touche de plus en plus de tombes chrétiennes et juives.

Texte de la réponse

Depuis la visite d'État du président de la République en 2003, un ambitieux plan d'action et de coopération a été engagé en faveur des sépultures civiles françaises en Algérie, afin que soit préservée la mémoire des nombreux Français qui y ont vécu et y sont inhumés. Le plan s'articule autour de trois axes : réhabilitation, entretien et regroupement. Son achèvement est prévu pour 2010. Sur la période 2003-2009, les efforts consentis pour la sauvegarde des sépultures françaises en Algérie ont été considérables. À ce jour, plus de 2,2 MEUR leur auront été consacrés, soit près de 2 MEUR par l'État français et plus de 250 000 EUR par des collectivités locales françaises. Les travaux de réhabilitation ont concerné des cimetières qui étaient très dégradés, sans que, pour autant, il ait été nécessaire d'envisager un regroupement. Les autorités algériennes assurent, en effet, souvent seules et parfois conjointement avec nos consulats généraux, la réfection des murs de clôture. Pour notre part, nous avons remis en état de décence des sépultures détériorées ou profanées. Les travaux d'entretien ont visé les cimetières dont l'état était globalement bon, ainsi que ceux qui avaient été réhabilités. Le regroupement a été envisagé, notamment, lorsque les sites avaient subi des dommages irrémediables ou que des travaux pérennes de réhabilitation ne pouvaient plus être envisagés. Ces regroupements s'effectuent dans des ossuaires. Le scellement des dalles donne lieu à une cérémonie religieuse. Une étroite coopération s'est établie entre les autorités locales algériennes et nos consulats généraux, qui pilotent sur le terrain les opérations d'entretien, de réhabilitation et de regroupement de cimetières. La prise en charge de leur gardiennage par la partie algérienne s'inscrit également dans ce cadre. Une deuxième phase de regroupement, portant sur 153 cimetières pour la période 2010-2011, a été proposée aux autorités algériennes. 138 cimetières, dont 58 sont situés dans la circonscription consulaire d'Alger, sont concernés. Un recours à des sources de financement non publiques s'avèrera toutefois nécessaire pour mener à bien ce projet. Un effort d'information des familles particulièrement important a été consenti, notamment sur les sites Internet des trois consulats généraux concernés en Algérie. Les familles pourront, également, trouver prochainement sur ces sites des photographies des cimetières déjà inspectés. Par ailleurs, nos compatriotes peuvent aussi s'adresser aux trois associations « In Memoriam »

d'Algérie qui ont pour objectif de veiller sur les sépultures civiles françaises, et dont les coordonnées peuvent être consultées sur les sites Internet susmentionnés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63372

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10533

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9247